Image not found or type unknown

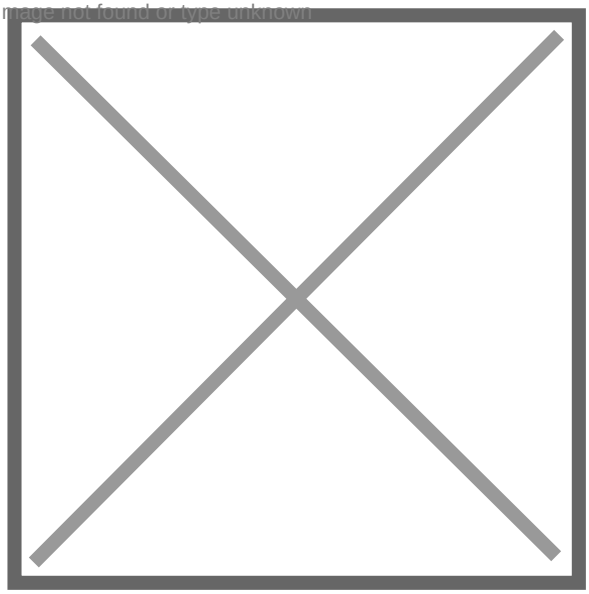

Déménagement durant procedure divorce du

Par **Papa désabusé**, le **09/02/2022** à **05:26**

Bonjour,

En procédure de divorce depuis plus de 4 ans…j'ai appris que mon ex va déménager du logement dont nous sommes propriétaires mais qu'elle occupe à titre gratuit depuis l'ONC. Nos enfants dont elle a la garde n'ont pas le droit de m'en parler….Doit-elle m'informer ou informer le juge de ce déménagement? Si oui quand?

Par **Tisuisse**, le **09/02/2022** à **07:31**

Bonjour,

Bien entendu qu'elle doit communiquer, et de façon officielle, sa nouvelle adresse. Vous en profiterez pour faire une requête auprès du JAF pour demander la garde exclusive de vos enfants (vos enfants garderont leurs copains et copines, leus habitides d'écoles, etc.), des DVH pour la maman dont le coût des déplacements seront à sa charge (c'est elle qui déménage, pas vous) et le paiemet d'une PA à vous devoir. Voyez votre avocat.

Par **Papa désabusé**, le **09/02/2022** à **09:32**

Bonjour, elle ne déménage pas loin. Ce qui me gêne surtout c'est que mes enfants n'ont pas le droit de m'en parler. Du coup j'aimerai qu'elle ait l'obligation de m'informer au plus vite pour les libérer eux de ce poids. Quand doit-elle m'informer ou informer le JAF étant donné que

nous sommes toujours en procédure? (de son fait, elle demande sans arrêts des reports) que ce soit par rapport aux enfants ou par rapport à la maison ai-je un levier pour lui imposer d'en parler?
Merci

Par **Tisuisse**, le **09/02/2022** à **13:20**

Refusez ces repports et demandez, via votre avocat, une date ferme et définitive.

Par **Papa désabusé**, le **09/02/2022** à **14:42**

C'est ce que j'ai fait à plusieurs reprises mais mon avocat dit qu'on ne peut pas refuser les reports, et elle remet toujours de nouvelles conclusions au dernier moment donc, encore un délai de réponse…encore des frais d'avocat, elle de son côté a l'aide juridictionnelle donc s'en moque etc. C'est sans fin. Du coup il n'y a aucun moyen de lui faire dire qu'elle va déménager? D'ailleurs une fois qu'elle aura déménagé (enfin plutôt qu'elle aura décidé que ce sera officiel) ai-je le droit de rentrer à nouveau dans la maison? Pour faire faire une contre expertise de son évaluation.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés